



CONTRAT DE QUARTIER DE JETTE



Nom du projet : Les Fouffes, Entreprise d'Economie sociale

Numéro du projet :

Date : 18//07/06

PORTEUR DU PROJET

1. Coordonnées de la personne responsable (signataire de la convention) :

Nom, prénom : KONINCKX Mireille

Fonction : Responsable du magasin

Adresse : Rue Hoogeleest, 48 à 1120 Bruxelles

Tél. : 02/262.24.78

Fax :

E-mail :

2. Identification du porteur de projet :

Nom : CENTRE D'ENTRAIDE DE JETTE

Forme juridique : ASBL

Date de création : 1971

Siège social : Rue Henri Verrie, 11 à 1090 Bruxelles

Objet social : Aide aux jettois défavorisés

Personne de contact : Paul van Zuylen et Léa Quievry

Site Internet : www.jette.be/affairesociales

N° de compte bancaire : 001-2136227-75 des « Fouffes du Centre »

Agréations par une autorité publique :

Connaissance du périmètre d'intervention du CQ et abords (expliquez) :

Le CEJ est implanté dans le quartier depuis plus de 30 ans et développe des actions sociales en partenariat avec d'autres associations de Jette, le CPAS et la commune de Jette.

Expériences utiles : Gestion de projets dans le cadre du PIC et de Cohésion sociale depuis 1991.

3. Partenaires du projet :

F=financier O=opérationnel	Nom	Rôle	Mise à disposition de personnel (nbre d'ETP)	Intervention financière (en €)
F				
O	<i>Entreprises de Formation CPAS Projet Cohésion sociale des associations de Jette Réseau de l'insertion socio-professionnel</i>	<i>Apport de stagiaires Art 60 Jeunes ou adultes en demande de formation Information et collaboration</i>		

CONCEPTION DU PROJET

4. Quelle est l'origine du projet ? (constat, diagnostic, étude, observation, un projet existant ailleurs) Expliquez.

En 1989, le Centre d'Entraide de Jette (CEJ) est confronté à une arrivée importante d'étrangers, demandeurs d'asile. Une permanence sociale les aide et les oriente dans les diverses démarches administratives et matérielles nécessaires à leur installation en Belgique. Des cours de français sont organisés pour favoriser leur insertion au sein de la société belge.

D'autre part, le CEJ aide également toutes personnes en difficultés sur le territoire de Jette. Pour cela, il faut des moyens.

Le CEJ veut également mener des actions anti-gaspillages en recyclant les vêtements et les meubles qu'il reçoit.

A partir de cette réalité, le CEJ décide de créer un magasin de vêtements de seconde main.

5. Le projet vise-t-il à renforcer un projet existant : OUI NON

- Si oui, pouvez vous décrire le projet ?

Le magasin de vêtements de seconde main « Les Fouffes du Centre » a été créé à l'initiative du Centre d'Entraide de Jette en 1989.

Les objectifs de sa création étaient

- Etre un lieu de recyclage de bons vêtements qui autrement auraient été jetés.
- Vendre des vêtements au profit de l'aide qu'accorde le Centre d'Entraide aux plus démunis.
- Etre un lieu où belges et étrangers se côtoient dans un but commun.
- Offrir un lieu où les apprenants en langue française du Centre d'Entraide de Jette peuvent mettre en pratique ce qu'ils ont appris.
- Familiariser les étrangers aux conditions et au rythme de travail de la Belgique.

Le magasin fonctionne du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h et la vente est assurée par des bénévoles et 3 stagiaires.

- Existe-t-il des documents relatifs à ce projet et pouvez-vous les joindre en annexe ?

6. Public visé : type de public (âge, sexe, niveau de qualification, situation sociale,...) et nombre de participants escomptés :

Adultes, hommes et femmes en formation ou en recherche de travail, peu ou pas qualifiés, chômeurs ou demandeurs d'emploi, personnes aidées par le CPAS.

Accueillir entre 15 et 20 stagiaires par année.

7. Objectif(s) poursuivi(s) :

1. Devenir un lieu de mise et remise au travail de personnes fragilisées dans leur parcours professionnel.
2. Devenir un vrai lieu de formation à la gestion d'un magasin et aux métiers de la vente.
3. Etre un lieu de recyclage de bons vêtements qui autrement auraient été jetés.
4. Vendre des vêtements au profit de l'aide qu'accorde le Centre d'Entraide aux plus démunis.

5. Etre un lieu où les habitants de Jette, qu'elles que soient leur origine, se côtoient dans un but commun.
6. Etre un lieu d'information, de participation aux projets de cohésion sociale se développant sur la commune de Jette.

8. Réalisations proposées :

1. Louer un magasin plus grand afin d'offrir un espace de vente plus vaste.
2. Ouvrir un atelier de tri, de lavage, de repassage, et de couture.
3. Accueillir dans ces ateliers des stagiaires en formations, des demandeurs d'emploi ou des personnes en reconversion professionnelle, fragilisées dans leur parcours personnel.

9. Résultats envisagés (bénéfices attendus dès la fin de l'action pour le public visé) :

- Permettre aux publics visés d'être aptes à entrer sur le marché du travail après un temps de formation et de stage au sein du magasin.
- Donner à ce magasin une réelle dimension d'entreprise d'économie sociale en y adjoignant un atelier de tri, de lavage, de repassage et de couture.
- Permettre une professionnalisation du magasin pour devenir un lieu de stage et de formation à des demandeurs d'emploi fragilisés dans leur parcours personnel.

10. Impacts attendus (à long terme qu'attend-on comme changements dans le périmètre du CQ grâce à la mise en œuvre du projet ?) :

- Permettre une réinsertion sociale et professionnelle d'un public jettois local. C'est à dire devenir un maillon d'une chaîne de solidarité dans la réinsertion de personnes fragilisées dans leur parcours professionnel entre d'une part des associations de formation et une remise au travail (entre autre les contrats art. 60 proposés par le CPAS).
Il faut savoir que les emplois de proximité font particulièrement défaut à Jette. Comme dans d'autres communes, le taux de chômage est un problème. A Jette, le taux de chômage est inférieur à la moyenne bruxelloise (16,6 % selon le rapport de l'Orbem 2004). Cependant, Jette se retrouve dans les 50 % des communes où le taux de chômage des moins de 25 ans est le plus important (31,3 % toujours selon les chiffres de l'Orbem 2004). Il y a donc des actions à entreprendre pour lutter contre le chômage des jeunes de moins de 25 ans et pour lutter contre le chômage en général.
De plus, on constate que les employeurs locaux ont peu tendance à engager les Jettois. Il serait intéressant dès lors de favoriser les initiatives incitant à privilégier les personnes sans emploi de la commune.
- Offrir un dynamisme nouveau pour la création d'entreprises d'économie sociale dans la commune de Jette.
- Créer des liens avec d'autres initiatives de réinsertion socio-professionnelle et d'économie sociale.

- Etre un maillon de la chaîne d'un processus de formation.

11. Méthode d'évaluation envisagée :

Créer un comité d'accompagnement du projet qui le soutient et l'évalue régulièrement, 1 fois par trimestre.

Outre les responsables du magasin et du Centre d'Entraide de Jette, des personnes de l'associatif jettois, des responsables de Centres de Formation et d'accompagnement de personnes en recherche de travail, de personnes spécialisées en entreprise d'économie sociale feront partie de ce Comité d'accompagnement. Ils donneront un avis éclairé sur la bonne marche du magasin.

MISE EN OEUVRE DETAILLEE DU PROJET

12. Une phase préparatoire est-elle nécessaire¹ (expliquez et présentez le timing prévu) :

- Trouver de nouveaux locaux adaptés au projet, élaborer des conventions de stages avec les Centres de formation et les CPAS
Actuellement, le magasin dispose de 150 m². Le nouveau magasin devrait disposer entre **250 et 300 m²**.
> 01/01/2007.
- Installation du nouveau magasin et de ses ateliers, engagement du coordinateur > 01/09/2007.
- Engagement des premiers stagiaires > 4^o trimestre 2007.

13. Date de début, de fin et durée totale du projet :

Date de début : Date d'approbation du projet.

Durée du contrat de quartier (4 ans) pour amener le magasin à une rentabilité suffisante pour une pérennisation de celui-ci.

14. Localisation de l'activité :

A déterminer, dans une rue commerçante du centre de Jette.

15. Planning des actions à réaliser pour mener à bien le projet :

<i>Année</i>	<i>Description</i>	<i>but</i>	<i>Début</i>	<i>fin</i>	<i>Fréquence</i>
2007	Recherche de local, engagement du coordinateur ;	Abriter le projet	2/1/2007	1/4/2007	
2007	Aménagement des locaux Achat de matériel	Permettre au magasin de démarrer	01/09/2007	31/12/2007	
2008-2010	Fonctionnement du magasin	Amener le magasin à une rentabilité suffisante en rencontrant les objectifs de formation	1/1/2008	31/12/2010	Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h. et samedi de 10h à 13h.

¹ Association du public à la conception, recherche de locaux, engagement de personnel, études réalisées en vue du projet, formations suivies pour mener à bien le projet, etc.

MOYENS

16. Quels sont vos moyens actuels ?

Précisez, le cas échéant, la provenance des autres subsides

Financiers	Chiffre d'affaire du magasin (22.300 €/an)
Personnel en ETP	
Bénévoles à disposition	11/2 bénévoles répartis sur 6 personnes
Locaux	Un rez-de-chaussée (espace de vente) et une cave (rangement)

17. Quels sont les besoins supplémentaires, par année, pris en charge par le Contrat de Quartier ?

18. Remplissez le tableau récapitulatif suivant

Poste budgétaire	2007	2008	2009	2010	Total
Matériel & investissement ² (achat ordinateur, imprimante, mobilier, fax, matériaux,...)	Meubles de bureau ; Ordinateurs ; Téléphone-Fax ; Achat comptoir ; Caisse enregistreuse, présentoir, Matériel de stockage et d'exposition ; tables pr le tri ; Tables de repassage avec fers, 1 machine à coudre, 1 machine à laver ; 1 séchoir ; 1 calandreuse ; Aspirateur.	6950 €			6 950
Personnel (rémunérations brutes, cotisations patronales, indemnités, frais d'assurances, ...)	1 coordinateur-gestionnaire mi-temps	18 000 €	18 000€	18 000 €	54 000 €
Fonctionnement (loyer, téléphone, eau, gaz, électricité, petit matériel de bureau, photocopies,...)	Déménagement et aménagement du magasin 10 000 € Loyer (complément) + Garantie locative 4500 € Charges(locatives, énergie, eau,...)	10 166	10 166	10 168	30 500 € 4 500 €
Total					105 950 €

- **Joignez, en annexe, le détail (poste par poste) des moyens financiers nécessaires pour mener à bien votre projet** (pour les frais de personnel, précisez les formations et expériences requises et le temps de travail consacré au Contrat de Quartier)

CONTINUATION DU PROJET

19. Avez-vous l'intention de poursuivre votre projet au-delà du plan quadriennal du contrat de quartier : OUI NON

Si oui :

- *Quelles démarches allez-vous entreprendre pour le pérenniser :*

Mener les actions nécessaires pour rendre le magasin auto-suffisant

- par l'engagement d'un coordinateur compétent et dynamique,
- par la formation du personnel et des bénévoles,
- par une gestion rigoureuse.

² Les dépenses d'investissement supérieures à 5.000 € sont soumises à l'accord préalable et écrit de la Région.

L'objectif de ce projet est de transformer le magasin en une structure professionnelle se basant sur les principes de l'économie sociale. Il vise, comme le développement durable, à équilibrer, sur le long terme, les aspects sociaux, économiques et environnementaux, tout en favorisant une participation maximale. On pourrait donc conclure que l'entreprise d'économie sociale est l'application 'microéconomique' du développement durable.

Se basant sur notre expérience de 17 années d'existence, nous pensons avoir les moyens de pérenniser ce projet au bout des trois ans suite aux investissements indispensables réalisés grâce aux subsides reçus. Le magasin atteindra de cette manière un chiffre d'affaire suffisant pour continuer ses activités dans sa nouvelle dimension.

Nous nous efforcerons de nous insérer dans les ILDE (Initiatives locales de développement de l'emploi). L'agrément et le subventionnement par la R.B.C. sont à envisager en vertu de l'Ordonnance du 18.03.04 relative à l'agrément et au financement des ILDE.

Ultérieurement, des projets sociaux tels que la création d'un lavoir social, un atelier de couture où l'on apprendrait aux clients à coudre et à réparer leurs vêtements sont envisageables. Cela permettrait de rentabiliser l'espace et les machines par une deuxième activité en parallèle à celle du magasin.

MOYENS FINANCIERS NECESSAIRES

		TOTAL
FRAIS DE PERSONNEL 1 coordinateur mi-temps avec une formation de gestionnaire et une expérience en économie sociale 18 000 € x 3ans.	54 000 €	54 000 €
INFRASTRUCTURES Déménagement et aménagement du nouveau magasin Aide aux loyers durant les 3 premières années (10166 € X 3 ans + garantie locative 4500 €)	10 000 € 35 000 €	45 000 €
MATERIEL - Tables à repasser + fers à repasser - Machine à laver - Séchoir	1450,00 € 4000,00 € 1500,00 €	6950,00 €
TOTAL GENERAL		105950,00 €